



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Campagnes financées sur fonds publics

Question écrite n° 2638

Texte de la question

M Philippe Marchand appelle l'attention de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace sur l'importance des coûts de publicité pour l'annuaire officiel des abonnés de France Telecom. En effet, la publicité sur les pages jaunes a augmenté en 1988 de 7,78 p 100 et surtout celle de l'annuaire électronique de 62,65 p 100. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que le coût de la publicité soit ramené à de plus justes proportions.

Texte de la réponse

Reponse. - D'une manière générale, deux facteurs sont à prendre en considération lorsque l'on examine la variation entre deux années consécutives des tarifs de publicité dans l'annuaire officiel. En premier lieu, l'augmentation des coûts de production (collecte de la publicité, papier, coûts d'impression et de distribution de l'annuaire), en second lieu, l'importance de la diffusion du support, en croissance constante puisque tout abonné a droit aux pages jaunes de l'annuaire et que le nombre des abonnés continue à croître. Sous l'effet de ces deux facteurs, l'augmentation moyenne des tarifs de publicité dans les annuaires papier a été pour 1988 de 4 p 100. S'agissant de l'annuaire électronique, pour lequel l'accroissement de la diffusion du support représenté par les minitels, est beaucoup plus rapide, elle a été de 10 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2638

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2573